

Zimbra

snprees.fo@univ-brest.fr

[FO] Compte-rendu entrevue FO ESR 29 et Pascal Olivard, Jeudi 4 juillet 2024**De :** FO ESR 29 <fo.esr@univ-brest.fr>

jeu., 05 sept. 2024 09:00

Expéditeur : foubo-request@listes.univ-brest.fr

1 pièce jointe

Objet : [FO] Compte-rendu entrevue FO ESR 29 et Pascal Olivard, Jeudi 4 juillet 2024**À :** syndicat-snprees-fo-tous <syndicat-snprees-fo-tous@listes.univ-brest.fr>**Répondre à :** FO ESR 29 <fo.esr@univ-brest.fr>**Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche****FNEC FP-FO** 6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL**FO ESR 29** UBO, Faculté LSH (Bureau B119), 20 rue Duquesne, 29238 Brest CedexEmail : fo.esr@univ-brest.frPage Web : <https://nouveau.univ-brest.fr/foesr29/fr>**Compte-rendu entrevue FO ESR 29 et Pascal Olivard, Président de l'UBO Jeudi 4 juillet 2024**

FO remercie Monsieur le Président de l'UBO pour cet entrevue.

FO était représenté à cet entretien par Jean Vareille et Joanne Mercher.

Lors de cette entrevue, le Président de l'UBO, Pascal Olivard, était accompagné de :

Brigitte Bonin, DGS

Martine Leroux, DRH

Pascale Cloastre, VP RH

Pour cause d'indisponibilité du président, l'entrevue a été déplacée et raccourcie. Nous n'avons donc pas pu aborder tous les points prévus. Nous avons convenu de programmer une nouvelle entrevue en septembre afin d'aborder les questions qui n'ont pu être vues.

Questions évoquées

1. 5 points d'augmentation des contractuels
2. Modalités de diffusion des informations RH
3. possibilité d'effectuer un don sang / Plasma sur le temps de travail
4. entretiens professionnels et fiches de poste

1- 5 points d'augmentation des contractuels

Alors que les fonctionnaires et agents publics ont perdu près de 28% de pouvoir d'achat depuis 2000, le ministre Guérini en 2023 avait consenti quelques maigres mesures pour compenser la très forte inflation. Parmi ces "mesurettes" figurait l'attribution de 5 points d'indices pour tous les agents publics (fonctionnaires ET contractuels) au 1er janvier 2024.

Les fonctionnaires de l'UBO se sont effectivement vus attribués 5 points d'indice supplémentaires (environ 25 euros) mais une partie des contractuels de l'UBO n'en a pas bénéficié.

FOESR 29 demande l'application de l'augmentation de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des personnels contractuels avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Accédez-vous à cette demande qui est conforme au décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 ?

Réponse du Président

Le Président : parmi les contractuels 176 agents de catégorie C, 26 agents de catégorie B et 4 ASI ont bénéficié de l'attribution de 5 points d'indices : cela représente une dépense de 72000 euros.

Tous sont en bas de grille car sinon ils auraient été sous le SMIC.

Tous les titulaires ont bénéficié de l'attribution de ces 5 points.

On a fait le choix de ne pas appliquer aux autres sachant qu'en septembre les grilles seront calqué sur celles des titulaires

Application nouvelle grille : pour les C + 7 points , B +8 points, ASI + 15 points, IGE +16 points IGR +76 points d'indices

Les contractuels passeront sur une grille identique à celle des titulaires en septembre 2024. Cette Grille pour l'instant ne comporte qu'un grade pour chaque corps mais à l'avenir il y aura plusieurs grades. Les contractuels auront également la possibilité de bénéficier de promotion de corps.

Pour cette année les promotions de corps ont été bloqués pour attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle charte.

FO ESR : Comment et par qui seront décidées ces promotions ?

Le président répond qu'il y aura des commissions qui seront chargées d'analyser les dossiers.

FO ESR : Ces commissions seront-elles, comme pour les titulaires, des émanations de la commission paritaire (c'est-à-dire avec des représentants des personnels élus) ?

Le président nous dit que ce n'est pas encore décidé

Commentaire FO ESR : Pour FO ESR encore une fois ce sont les contractuels qui font office de variable d'ajustement face aux dotations insuffisantes de l'Etat. C'est inacceptable !

Les contractuels, comme les titulaires, ont subi de plein fouet l'inflation. Même si nous ne pouvons que nous réjouir de la très nette amélioration de leur situation à l'UBO avec la mise en place de la nouvelle grille à partir de septembre 2024, il n'en reste pas moins que légalement (décret n° 2023-519 du 28 juin 2023) ils devaient bénéficier de ces 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25 euros par mois !

Au regard des 70 000 dépensés pour emmener les membres du CA sur un bateau pendant les fêtes maritimes (CF le CR du CA de SUD CGT), la justification de cette non attribution des 5 points d'indice à tous les contractuels parce que cela coûterait trop cher à l'UBO est révoltante !

2 - Modalités de diffusion des informations RH

Suite à la diffusion de notre CR du CSA, nous avons reçu plusieurs questions sur l'information sur le repyramidage car de très nombreux collègues sont passés à côté de l'information diffusée dans le bulletin des services.

A noter que les personnels absents de l'UBO sont encore moins enclins que les autres à lire les bulletins des services qui commencent par des informations sur l'événementiel.

C'est un peu comme si on écrivait les convocations des étudiants aux examens au milieu d'une lettre qui d'habitude parle essentiellement des fêtes étudiantes et des activités sportives.

Nous relayons donc la demande de la communauté universitaire que les communications sur les informations RH soient diffusées à part des autres informations et clairement identifiées.

Réponse du Président

Le président : Il n'en est pas question. C'est une amélioration car auparavant nombreux étaient ceux qui se plaignaient que ces informations diffusées par mail séparé n'étaient pas visibles perdues dans le flux des mails.

De plus, les bulletins des services sont archivés et consultables [sur le site du service communication de l'UBO](#).

FO ESR : Il n'en reste pas moins que des collègues n'ont pas pu postuler pour des promotions faute

	<p>d'avoir vu l'information ! Ne serait-il pas possible au moins de faire à part un bulletin spécifique et identifié avec uniquement les informations RH ? Le président : Non nous n'allons pas multiplier les bulletins. Il faut que les agents prennent l'habitude de le consulter !</p>
<p><i>Commentaire FO ESR : Nous regrettons ce refus catégorique d'entendre cette demande légitime des agents. Il ne s'agit ici que de faciliter l'accès aux informations. La surcharge quotidienne de travail de tous les personnels de l'UBO, enseignants, des enseignants chercheurs, BIATSS, ne leur permet pas d'éplucher régulièrement tous les courriers reçus. Une identification claire du type d'information contenue dans le mail aiderait grandement à faire le tri en fonction du temps disponible de chacun !</i></p>	
<p>3- don de sang/ plasma sur le temps de travail</p>	<p>Afin d'encourager les personnels à donner leur sang et plasma, nous demandons que la possibilité de le faire sur leur temps de travail leur soit offerte. Acceptez-vous de mettre cela en place ?</p>
<p>Réponse du Président</p>	<p>La DGS et la DRH : Nous sommes d'accord pour accorder cette autorisation de manière officielle, dans la limite de deux fois par an. Nous ferons une note à ce sujet.</p>
<p><i>Commentaire FO ESR : Nous demandons à ce que cela soit inséré au plus vite dans la Circulaire relative à l'organisation du temps de travail à l'UBO</i></p>	
<p>4- Entretiens professionnels et fiches de poste</p>	<p>Nous avons été informés de l'absence d'entretiens professionnels et de fiches de poste pour un certain nombre de personnels. Avez-vous des données à ce sujet ? Y a-t-il eu une formation et une sensibilisation à ce sujet des collègues en situation de responsabilité ?</p>
<p>Réponse du Président</p>	<p>Le Président : Je peux assurer qu'aucun agent n'a été bloqué pour une promotion ou un avancement faute d'entretien professionnel. Néanmoins tous les agents doivent effectivement avoir une fiche de poste. Je vais m'assurer que ce soit le cas. Concernant l'entretien professionnel, il est également indispensable. Cependant nous savons que dans certains service ils n'ont pas lieu à cause d'une surcharge de travail du ou des agents chargés de les conduire. Nous allons regarder comment résoudre ce problème. Nous vous demandons de nous faire remonter tous les cas où il y a des problèmes.</p>
<p><i>Commentaire FO ESR 29 : Nous invitons tous les personnels sans fiche de poste ou sans entretien professionnel à nous contacter à l'adresse suivante : fo.esr@univ-brest.fr afin que nous puissions signaler le service concerné à l'administration</i></p>	

FO ESR 29

<https://www.univ-brest.fr/foesr29/>

Adresse postale: FO ESR 29, UBO, Faculté LSH (Bureau B119), 20 rue Duquesne, 29238 Brest Cedex

Mel: fo.esr@univ-brest.fr

Tel: 02 98 01 63 86

Lien vers les documents pour adhérer :

https://nouveau.univ-brest.fr/foesr29/sites/foesr29.nouveau.univ-brest.fr/files/2024-01/adhesion_foesr29_2024.pdf